

En 2022, la consommation de soins courants infirmiers s'élève à 9,5 milliards d'euros. Elle reste dynamique : +2,4 % en 2022, après +3,0 % en 2021 et +8,2 % en 2020.

L'année 2022 est marquée par de nombreuses évolutions du cadre réglementaire pour les infirmiers libéraux : signature d'un nouvel avenant, modification de la nomenclature des actes, déploiement du bilan de soins infirmiers, etc.

Les dépenses de soins infirmiers sont prises en charge à plus de 90 % par l'Assurance maladie ; en 2022, le taux de reste à charge des ménages s'établit à 3,3 % et retrouve un niveau proche de celui d'avant la crise sanitaire.

Les soins courants infirmiers poursuivent leur croissance en 2022

En 2022, la consommation de soins courants infirmiers¹ en ville (infirmiers libéraux ou salariés en centre de santé) s'élève à 9,5 milliards d'euros (tableau 1), soit 4,0 % de la consommation de soins et de biens médicaux.

Seules les dépenses de soins courants sont comptabilisées au sein de la CSBM. Les autres types de dépense (soins de longue durée et prévention), comptabilisés au sein de la dépense courante de santé (DCSi) sont présentés pour information à la fin de la fiche et complètent le champ des dépenses effectuées au titre de l'activité des infirmiers en ville.

Entre 2011 et 2019, la consommation de soins infirmiers a augmenté en moyenne de 5,5 % par an en valeur ; elle est portée par le vieillissement de la population et par le virage ambulatoire du système de soins (avec, par exemple, l'extension du programme d'aide au retour à domicile après hospitalisation [PRADO] depuis 2012).

Durant la crise liée au Covid-19, les soins courants infirmiers ne sont pas touchés par les mesures de restriction sanitaire comme cela a été le cas pour les autres praticiens libéraux. Ils augmentent fortement de 8,2 % en 2020 (+5,3 % en volume)² puis ralentissent en 2021 (+3,1 % en valeur, +2,2 % en volume). En 2022, les soins courants infirmiers restent dynamiques : le volume de soins courants infirmiers augmente de 1,7 % en 2022, après +2,2 % en 2021.

Dans l'ensemble, le prix des soins courants infirmiers est en hausse de 0,7 % en 2022.

De nombreuses interventions sur le prix des et le périmètre des actes infirmiers ont eu lieu sur la période récente. En 2019, l'avenant 6 à la convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux revalorise certains actes (notamment les pansements lourds et complexes) et crée de nouveaux actes infirmiers (accompagnement à domicile de la prise médicamenteuse, prise en charge de soins post-opératoires à domicile à la suite d'une intervention chirurgicale). Cet avenant, dont les effets se prolongent jusqu'en 2022, renforce le rôle des infirmiers dans la coordination des soins et fait évoluer la prise en charge des patients dépendants.

La signature de l'avenant 7 (paru en 2020) portant sur les modalités d'exercice des infirmiers en pratique avancée contribue à redéfinir l'activité de ces derniers.

Plus récemment, l'entrée en vigueur, fin 2022, de l'avenant 9 à la convention nationale simplifiée aux infirmiers ou aux infirmiers en pratique avancée le recours à la télésanté et devrait également soutenir la croissance des soins infirmiers. L'année 2022 est par ailleurs marquée par la création de deux nouveaux actes dans la nomenclature infirmière accompagnés de deux nouvelles cotations.

¹ Depuis l'édition 2022, le classement des soins infirmiers dans les comptes de la santé a été révisé (voir annexe 2) afin de se conformer aux définitions internationales. Les prises en charge de cotisations et le dispositif d'aide à la perte d'activité (DIPA) sont à présent inclus dans l'agrégat des soins courants infirmiers au sein de la CSBM.

À l'inverse, les soins de longue durée (SSIAD et actes liés à la dépendance) et les dépenses de prévention

(prélèvement de tests PCR et TAG et injection de vaccin Covid-19) sont exclus des soins courants et comptabilisés au sein des postes « soins de longue durée » et « Prévention » de la dépense courante de santé (DCSi, fiche 23). Ces dépenses sont présentées dans le tableau 4.

² L'indice des prix employés pour le partage volume-prix des soins infirmiers a été révisé dans cette édition des comptes de la santé. Voir annexe 4.

Tableau 1 Consommation de soins courants infirmiers en ville

En millions d'euros

	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Soins courants	5 891	7 646	7 953	8 299	8 982	9 263	9 484
Honoraires	5 410	7 142	7 404	7 684	8 260	8 612	8 792
Contrats et assimilés ¹	93	86	98	120	128	142	146
Prise en charge des cotisations	388	418	451	496	532	509	547
DIPA ²					62	0	0
Évolution (en %)	9,0	3,0	4,0	4,4	8,2	3,1	2,4
Prix (en %)	2,5	0,0	0,2	0,3	2,8	0,9	0,7
Volume (en %)	6,4	2,9	3,8	4,0	5,3	2,2	1,7

1. Ce poste comprend les rémunérations liées aux contrats, les dépenses forfaitaires et les aides liées à la télétransmission.

2. Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (fiche 2).

Lecture > En 2022, les soins courants infirmiers représentent 9 475 millions d'euros.

Sources > DREES, comptes de la santé ; CNAM, pour les indices de prix.

La structure de la consommation de nouveau stable en 2022

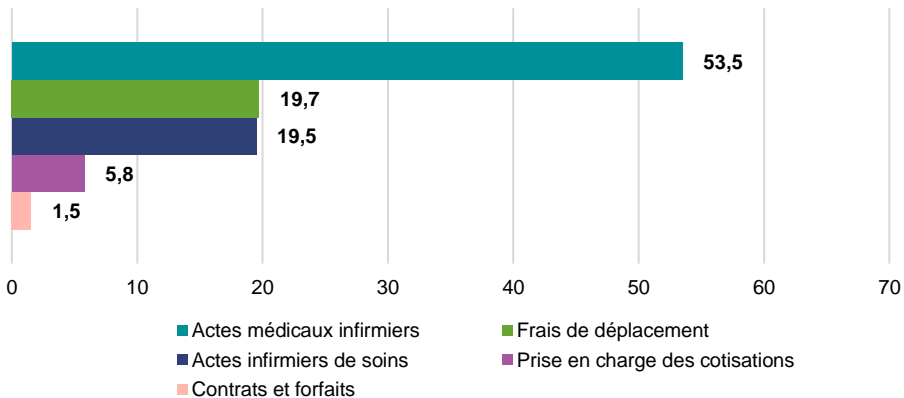
La structure de la consommation de soins courants infirmiers évolue peu en 2022 : les actes médico-infirmiers (AMI) [injections, pansements, etc.] représentent 53,5 % de la dépense, les frais de déplacement 19,7 %, les actes infirmiers de soins (AIS) [séances de soins, surveillance, etc.] 19,5 %, les prises en charge de cotisations 5,8 % et, enfin, les contrats et forfaits 1,5 % de la dépense (graphique 1).

les prises en charge de cotisations 5,8 % et, enfin, les contrats et forfaits 1,5 % de la dépense (graphique 1).

De par leur poids, les actes médico-infirmiers et les frais de déplacement sont les principaux contributeurs à la hausse des dépenses de soins courants infirmiers ; ils augmentent respectivement de 2,3 % et 3,0 % en 2022.

Graphique 1 Structure de la dépense de soins courants des infirmiers en 2022

En %



Champ > France.

Source > DREES, comptes de la santé.

Les effectifs des infirmiers progressent en moyenne de 1,2 % par an entre 2017 et 2021

Au 1^{er} janvier 2021, 638 000 infirmiers de moins de 62 ans exercent leur activité en France (tableau 2). Les effectifs augmentent de 1,0 % en 2021. De 2012 et 2016, les effectifs ont crû de 4,1 % par an en moyenne. Depuis 2017, la hausse se poursuit mais à un rythme moins rapide (+1,2 % par an en moyenne). L'exercice en libéral est minoritaire chez les infirmiers : au 1^{er} janvier 2021, seulement 19,3 % d'entre eux pratiquent sous ce statut. 63,2 % des infirmiers sont salariés hospitaliers dans le secteur

public ou privé et 17,5 % sont salariés d'une autre structure (centre de santé, établissement pour personnes handicapées, établissement scolaire, etc.). Cette dernière catégorie est la plus dynamique, avec une augmentation de 3 % par an en moyenne entre 2017 et 2021.

En 2022, les dépenses de soins courants infirmiers augmentent de 2,6 % au sein des cabinets libéraux tandis qu'elles reculent de 7,7 % en centre de santé. Après la forte mobilisation des infirmiers en libéral en 2021 lors des campagnes de vaccination contre le Covid-19 (activité comptabilisée en soins de prévention), l'activité se reporte sur les soins courants en 2022.

Tableau 2 Effectifs des infirmiers

En milliers

	2012	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble	538	608	616	624	631	638
Salariés hospitaliers	371	395	399	401	402	403
Libéraux	87	115	115	118	121	123
Autres salariés	80	99	102	105	108	111

Note > Les effectifs de l'année *n* correspondent aux professionnels de santé recensés au répertoire Adeli au 1^{er} janvier *n*.

Champ > France, ensemble des infirmiers de moins de 62 ans inscrits au répertoire.

Source > DREES, Adeli 2012-2021.

La Sécurité sociale prend en charge 93 % de la consommation de soins infirmiers

Le financement de la consommation de soins infirmiers est principalement assuré par la Sécurité sociale¹ (93,1 % en 2022) (tableau 3). L'État contribue pour 0,2 % de la dépense (aide médicale d'État et invalides de guerre) et les organismes complémentaires 3,4 %. Le reste à charge des ménages représente 3,3 % de la dépense, soit 313 millions d'euros en 2022.

Sur les dix dernières années, la répartition des dépenses de soins infirmiers entre les différents financeurs est restée plutôt stable.

Après avoir atteint un point bas en 2020, la part du financement des ménages dans la consommation de soins infirmiers augmente à nouveau : +0,1 point en 2022, après +0,3 point en 2021. Cette part retrouve ainsi son niveau d'avant Covid-19 (graphique 2).

Tableau 3 Répartition des dépenses de soins courants infirmiers par type de financeur en 2022

En millions d'euros

	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	8 834	93,1
État	18	0,2
Organismes complémentaires	320	3,4
Ménages	313	3,3
Ensemble	9 484	100,0

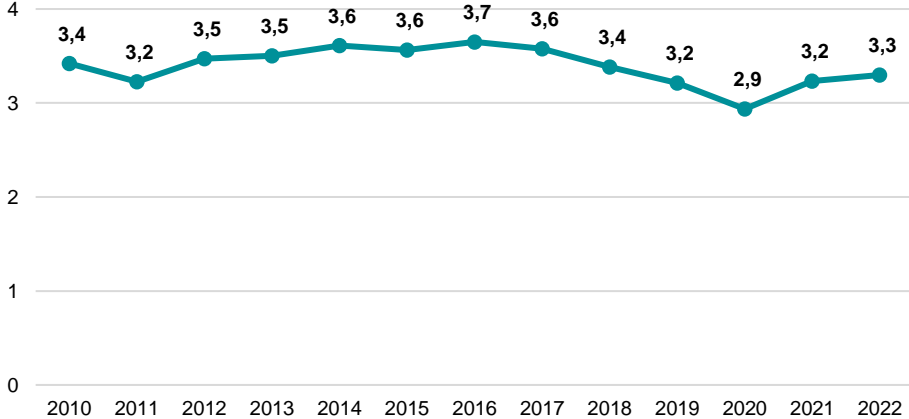
Source > DREES, comptes de la santé.

¹ La baisse du financement des dépenses de soins infirmiers par l'État s'explique par une modification du mode de financement de la complémentaire santé solidaire (CSS). En effet, jusqu'en 2020, ce dispositif était

financé directement par l'État ; à partir de 2021, le financement de la CSS est assuré par l'Assurance maladie.

Graphique 2 Évolution de la part du RAC des ménages entre 2010 et 2022

En %



Source > DREES, comptes de la santé.

Les soins infirmiers de longue durée toujours en hausse en 2022

Les soins de longue durée des infirmiers sont composés des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées et personnes handicapées et des soins liés à la prise en charge de la dépendance. Ces soins sont comptabilisés dans la DCSI, mais sont hors CSBM. Le 1^{er} avril 2022 a marqué la fin des démarches de soins infirmiers (DSI) et le déploiement du bilan de soins infirmiers (BSI) à l'ensemble des patients dépendants : dorénavant, un BSI devrait être saisi quel que soit l'âge du patient dépendant et non plus uniquement aux patients dépendants âgés de 90 ans ou plus.

En 2022, les soins de longue durée infirmiers augmentent de 4,6 % (après +5,0 % en 2021). Cette évolution est de nature structurelle : elle tient au vieillissement de la population française et aux incitations au maintien à domicile des personnes âgées en situation de dépendance.

Premier contributeur à la croissance des soins de longue durée, les soins de SSIAD pour personnes âgées augmentent de 8,8 % en 2022.

Les SSIAD sont pris en charge en intégralité par la Sécurité sociale. En revanche, les ménages financent une partie des soins liés à la dépendance.

Les dépenses de prévention diminuent fortement en 2022

Les dépenses de prévention des infirmiers recouvrent les prélèvements pour effectuer les tests PCR et TAG et des injections de vaccins contre le Covid-19 ; elles diminuent fortement en 2022, à 434 millions d'euros, après avoir atteint près d'un milliard en 2021.

Malgré la poursuite de la campagne de dépistage par tests antigéniques et PCR en 2022, les dépenses de prélèvement réalisées par des infirmiers se replient. Elles s'élèvent à 289 millions d'euros en 2022, après 381 millions en 2021. Les prélèvements ont été financés en totalité par la Sécurité sociale, sauf pour les adultes non vaccinés à partir du 15 octobre 2021.

Les soins liés aux injections de vaccin contre le Covid-19 par les infirmiers représentent 144 millions d'euros en 2022, après 525 millions d'euros en 2021. Ces dépenses sont intégralement prises en charge par la Sécurité sociale. En 2022, les infirmiers libéraux sont autorisés à procéder à des vaccins sans prescription médicale. ■

Tableau 4 Les soins de longue durée et les dépenses de prévention des infirmiers

En millions d'euros

	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Soins de longue durée	2 417	2 746	2 795	2 858	2 926	3 073	3 215
SSIAD – Personnes âgées	1 470	1 639	1 655	1 675	1 782	1 784	1 941
SSIAD – Personnes handicapées	71	85	86	87	95	127	103
Soins liés à la dépendance	877	1 022	1 054	1 096	1 049	1 162	1 171
Évolution (en %)	4,3	3,0	1,8	2,3	2,4	5,0	4,6
Prévention					131	906	434
Prélèvement des tests PCR et TAG					131	381	289
Injection de vaccin Covid-19						525	144
Évolution (en %)	so	so	so	so	ns	590,6	-52,1

so : sans objet.

ns : non significatif.

Lecture > Les soins de longue durée des infirmiers représentent 3 215 millions d'euros en 2022.**Source** > DREES, comptes de la santé.**Pour en savoir plus**

- > **Pora, P.** (2023, août). Près d'une infirmière hospitalière sur deux a quitté l'hôpital ou changé de métier après dix ans de carrière. DREES, *Études et Résultats*, 1277.
- > **Simon, M.** (2023, mai). Les étudiantes en formation d'infirmière sont trois fois plus nombreuses à abandonner en première année en 2021 qu'en 2011. DREES, *Études et Résultats*, 1266.
- > **Caisse nationale de l'Assurance maladie** (2022, juillet). *Charges et produits pour l'année 2022*. Rapport.
- > **Legendre, B., Aberki, C., Chaput, H. avec la collaboration de Gateaud, G.** (2019, janvier). Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes : l'accessibilité s'améliore malgré des inégalités. DREES, *Études et Résultats*, 1100.